

AB ENERGIE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3.000,00 Euros
Siège social : 8 RUE DE BELLOY - 75016 PARIS

PARIS RCS 888 819 257

(ci-après «la Société»)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 14 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 14 mars,

Les associés (ci-après les « **Associés** »),

Propriétaires de l'intégralité des actions de la Société **AB ENERGIE**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 3.000,00 Euros, dont le siège social est situé 8 RUE DE BELLOY - 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 888 819 257 RCS PARIS, (ci-après la « **Société** »),

ont pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Nomination de la Société SASU TAZ en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Laurent SITBON ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Laurent SITBON, le Président, a été régulièrement informé des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

Les associés,

- **décident** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclarent** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de la Société SASU TAZ en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Laurent SITBON

Les associés :

- **prennent acte** de la démission de Monsieur Laurent SITBON et en conséquence de la cessation de son mandat de Président de la Société.
- **décident** de nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Laurent SITBON, et pour une durée indéterminée, la Société SASU TAZ, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, dont le siège social est situé 8 rue de Belloy - 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 941 202 764, représentée par Monsieur Ajuelos Thierry,
- **prennent acte** que La société Sasu TAZ représentée par Monsieur AJUELOS Thierry a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait les fonctions de Président de la Société et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ces fonctions,

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 14/03/2025.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

La société **AZ**

Représentée par : **Monsieur Ethan AJUELOS**

La société **MS**

Représentée par : **Monsieur Mendel SITBON**

La société **SAS MCP ENERGY**

Représentée par : **Monsieur Laurent SITBON**

